



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

Soixante-troisième session

Belém, 10-15 novembre 2025

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :  
programme de travail relevant du cadre pour les démarches  
non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6  
de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3**

**Atelier de session relevant du cadre pour les démarches  
non fondées sur le marché visées au paragraphe 8  
de l'article 6 de l'Accord de Paris**

**Rapport du secrétariat**

*Résumé*

On trouvera dans le présent rapport une synthèse des présentations, de la séance « World Café » et de la table ronde qui se sont tenues pendant l'atelier de session organisé le 17 juin 2025, pendant la soixante-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, au titre du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris, ainsi qu'un résumé des observations des Parties concernant l'atelier. Ce rapport vise à faciliter l'exécution des activités prévues dans le programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché.



## Abréviations et acronymes

AILAC	Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Glasgow	Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
LCIPP	Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SUBARU	Activités durables dans le domaine de l'adaptation au service d'un avenir urbain résilient

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa quatrième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a chargé le secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'aider les Parties participantes à définir, élaborer et mettre en œuvre des démarches non fondées sur le marché, notamment de la façon suivante<sup>1</sup> :

a) En organisant, en marge de chaque réunion du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché (Comité de Glasgow), un atelier articulé autour de présentations plénières et de tables rondes afin d'échanger des informations, notamment sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'expérience s'agissant de la définition, de l'élaboration et de la mise en œuvre de telles démarches, ainsi que sur les démarches non fondées sur le marché qui pourraient nécessiter un appui en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, et l'appui disponible à cet égard ;

b) En établissant un rapport sur chaque atelier, pour examen par le Comité de Glasgow à sa réunion suivante.

2. À sa sixième session, la CMA a prié le secrétariat d'améliorer continuellement la qualité et l'efficacité des ateliers de session visés au paragraphe 1 a) ci-dessus, de sorte que le meilleur parti puisse en être tiré, notamment en encourageant des débats animés sur le modèle des « World Cafés »<sup>2</sup>.

3. À sa sixième session, la CMA a également invité les Parties et les observateurs à faire part, pendant l'intersession, de leurs vues concernant<sup>3</sup> :

a) Les obstacles à l'utilisation de la plateforme des démarches non fondées sur le marché<sup>4</sup> et les solutions potentielles, l'objectif étant que la plateforme puisse être pleinement exploitée ;

b) Leur utilisation de la plateforme et les difficultés qui les empêchent d'en exploiter pleinement le potentiel ;

c) La contribution potentielle des démarches non fondées sur le marché à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

4. À sa sixième session, la CMA 6 a noté que les communications<sup>5</sup> visées au paragraphe 3 ci-dessus pourraient être utilisées pour déterminer les thèmes de l'atelier de session qui se tiendrait à la septième réunion du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché<sup>6</sup>.

### B. Objet

5. Le présent rapport rend compte du déroulement de l'atelier de session qui était organisé dans le cadre de la septième réunion du Comité de Glasgow (voir sect. II ci-après). Il fait la synthèse des présentations (sect. III), de la séance « World Café » (sect. IV) et de la table ronde (sect. V) qui se sont tenues pendant l'atelier et expose les observations formulées par les Parties au sujet de l'atelier (sect. VI). Il ne reflète pas le point de vue de l'ensemble des Parties, celles-ci n'ayant pas toutes été représentées à l'atelier.

<sup>1</sup> Décision 8/CMA.4, par. 10.

<sup>2</sup> Décision 7/CMA.6, par. 18.

<sup>3</sup> Décision 7/CMA.6, par. 27.

<sup>4</sup> <https://unfccc.int/nma-platform>.

<sup>5</sup> Les communications sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (dans le champ de recherche, taper « non-market approaches »).

<sup>6</sup> Décision 7/CMA.6, par. 30.

### C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

6. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le présent rapport lorsqu'il examinera l'exécution des activités du programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6<sup>7</sup> et dans la décision 4/CMA.3.

## II. Déroulement de l'atelier

7. L'atelier de session s'est tenu le 17 juin 2025 dans le cadre de la soixante-deuxième session du SBSTA. Le Président du SBSTA, Adonia Ayebare (Ouganda), a prononcé une déclaration liminaire et les Coprésidents du Comité de Glasgow, Charles Hamilton (Bahamas) et Jacqui Ruesga (Nouvelle-Zélande), ont animé l'atelier.

8. L'atelier avait pour objectif de réunir les Parties et autres parties prenantes afin qu'elles fassent part de leurs points de vue sur l'utilisation de la plateforme des démarches non fondées sur le marché et qu'elles échangent des informations au sujet de ces démarches, notamment de la manière dont elles peuvent appuyer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN), conformément aux thèmes abordés dans les communications intersessions visées au paragraphe 3 ci-dessus. En outre, les représentants qui ont fait des exposés et les participants ont été encouragés à réfléchir à l'appui disponible et à l'appui supplémentaire nécessaire pour renforcer les démarches non fondées sur le marché.

9. Des représentants de l'AILAC, de l'AOSIS, de l'Union européenne et de ses États membres et des pays en développement animés du même esprit ont fait des présentations, ainsi que des représentants de Conservation International et de Rare (présentation conjointe), du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et du WWF<sup>8</sup>.

10. Organisée après les présentations, la séance « World Café » a permis aux représentants qui s'étaient exprimés de s'entretenir de manière informelle avec de petits groupes de participants afin d'approfondir les thèmes abordés dans leurs présentations respectives.

11. Au cours de la table ronde qui a suivi, les participants ont été encouragés à échanger leurs points de vue sur les présentations et les idées clés de la session « World Café », ainsi qu'à discuter des démarches non fondées sur le marché de manière plus générale.

## III. Résumé des présentations

12. Un représentant de l'AILAC a expliqué comment les démarches non fondées sur le marché pouvaient aider les pays à mettre en œuvre et à réaliser leurs contributions déterminées au niveau national, notamment grâce aux éléments fondamentaux des démarches non fondées sur le marché que sont l'apport de financement, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Il a défini des critères susceptibles d'être utilisés pour mesurer les contributions des démarches non fondées sur le marché à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, notamment sur la base de leur impact environnemental, de leur contribution aux résultats en matière d'adaptation et d'atténuation, et de leur alignement sur les objectifs de développement durable. En outre, le programme Recycle Organics, démarche non fondée sur le marché susceptible d'aider les pays à réduire les émissions de méthane provenant des déchets organiques, a été présenté. Dans le cadre de ce programme, un portefeuille de 50 projets pourrait permettre d'atténuer jusqu'à 31 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone au cours des vingt prochaines années.

<sup>7</sup> Sauf indication contraire, toutes ces références renvoient aux articles de l'Accord de Paris.

<sup>8</sup> Les présentations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/in-session-workshop-including-plenary-presentations-and-round-table-discussions-on-non-market>.

13. Un représentant de l'AOSIS a souligné les obstacles qui entravent l'utilisation de la plateforme des démarches non fondées sur le marché, notamment le fait que seules les démarches existantes peuvent être enregistrées, ce qui empêche d'utiliser la plateforme pour obtenir un appui pour les initiatives proposées, et a noté le petit nombre de démarches enregistrées jusqu'à présent sur la plateforme. En vue d'améliorer la plateforme, il a été suggéré de veiller à ce que tous les pays soient visibles sur la carte de la page d'accueil (en particulier les petits États insulaires en développement), d'ajouter des filtres pour permettre des recherches plus ciblées et d'incorporer des détails supplémentaires dans les graphiques du pôle d'information pour que les données soient présentées de manière plus claire. En ce qui concerne la manière dont les démarches non fondées sur le marché peuvent aider les Parties à mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national, le représentant a noté, entre autres, que ces démarches pouvaient aider à réaliser des économies en encourageant la coopération entre les pays et les organisations dans le domaine de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Deux démarches non fondées sur le marché potentielles ont été présentées : les engagements de Nioué en matière de conservation de l'océan (Ocean Conservation Commitments), mode de financement novateur qui offre des possibilités de parrainage pour financer la protection du milieu marin ; et le réseau d'aires protégées des Palaos (Palau's Protected Areas), programme de conservation mené par l'État et financé par une taxe verte imposée aux visiteurs internationaux qui se rendent aux Palaos et complétée par des dons publics.

14. Un représentant de l'Union européenne et de ses États membres a évoqué la possibilité pour les démarches non fondées sur le marché de contribuer à la mise en œuvre accélérée de CDN ambitieuses, notamment en encourageant la coopération internationale qui établit des liens entre les efforts d'atténuation et d'adaptation, ainsi que le partage de données sur les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre des démarches non fondées sur le marché. Il a toutefois souligné la nécessité de préciser davantage les fonctions de la plateforme et ce que l'on entend par « exploiter pleinement son potentiel ». En outre, le représentant a souligné qu'il importait de renforcer les capacités des coordonnateurs nationaux au titre du paragraphe 8 de l'article 6, afin d'améliorer la mobilisation des parties prenantes, l'échange d'informations et la sensibilisation à l'échelle nationale en ce qui concerne la plateforme.

15. Un représentant des pays en développement animés du même esprit a souligné le manque de fonds publics et de subventions disponibles pour financer les démarches non fondées sur le marché, suggérant que la plateforme devait faciliter l'acheminement de cet appui des pays développés vers les pays en développement. Il a également suggéré d'autoriser l'enregistrement sur la plateforme de démarches non fondées sur le marché impliquant une seule Partie participante plutôt que d'exiger deux Parties participantes ou plus, comme c'est le cas actuellement, afin de permettre des partenariats directs entre les Parties et les autres parties prenantes et de faciliter ainsi la participation du secteur public et du secteur privé. Plusieurs mesures ont été recommandées pour aider à exploiter pleinement le potentiel de la plateforme, telles que l'autorisation de soumettre des propositions de démarche à la plateforme, l'organisation d'événements axés sur les démarches non fondées sur le marché, la création d'un guichet pour le financement des démarches non fondées sur le marché dans le cadre du Fonds vert pour le climat, le fait de mettre l'accent sur les démarches conjointes d'atténuation et d'adaptation (y compris dans la région amazonienne) et le développement d'un module interactif en ligne sur les « mesures axées sur la Terre nourricière » pour aborder conjointement les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et le développement durable.

16. Des représentants de Conservation International et de Rare ont fait une présentation conjointe sur les démarches non fondées sur le marché pour les écosystèmes de carbone bleu. Le rôle vital des habitats de carbone bleu dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques, y compris les herbiers marins, les marais salants et les mangroves, a été souligné, ainsi que leurs avantages, de plus grande portée, pour les communautés côtières. Des démarches, autres que le crédit carbone, visant à financer la conservation et la restauration des habitats de carbone bleu ont été présentées, telles que les produits d'assurance, les obligations bleues et les pratiques commerciales durables qui créent des incitations financières, et des études de cas ont été mises en évidence : assurance climatique incidielle pour les petits pêcheurs aux Philippines, obligation bleue souveraine des Seychelles et initiative Climate Smart Shrimp (élevages de crevettes intelligent face aux changements

climatiques), de Conservation International, qui établit un lien entre la restauration des mangroves et l'aquaculture durable.

17. Une représentante du Groupe de facilitation a présenté des informations générales sur la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, créée par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session afin d'échanger, d'une manière globale et intégrée, des informations sur les expériences et les meilleures pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation. Le plan de travail de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour 2025-2027<sup>9</sup> est articulé en six démarches collectives axées sur une meilleure compréhension partagée des diverses valeurs, visions du monde et systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales qui peuvent informer et appuyer la mise en œuvre des démarches non fondées sur le marché. Parmi les principes clés des visions du monde autochtones considérés comme pertinents pour les démarches non fondées sur le marché figurent l'adoption d'une approche relationnelle de la nature (c'est-à-dire considérer les terres, l'eau, la forêt et le ciel comme des membres de la famille plutôt que comme des ressources), l'évaluation du succès à l'aide d'indicateurs qui englobent la sécurité alimentaire, la continuité culturelle et la santé, et l'application de la gouvernance coutumière assortie de garanties solides qui se fondent sur des pratiques éprouvées pour prévenir la surexploitation et assurer l'équité intergénérationnelle.

18. Un représentant du WWF a fait une présentation sur le financement de l'atténuation par les entreprises et sa pertinence pour les démarches non fondées sur le marché, en se concentrant sur le rôle de l'atténuation au-delà de la chaîne de valeur pour l'appui aux mesures ou aux investissements en dehors de la chaîne de valeur d'une entreprise qui permettent d'éviter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de les éliminer de l'atmosphère. Il a présenté la démarche axée sur la contribution à l'atténuation au-delà de la chaîne de valeur, selon laquelle les entreprises sont encouragées à prendre des engagements financiers en faveur de solutions liées au climat et à la nature sans réclamer de compensations ou de crédits carbone, et dans le cadre de laquelle des suggestions d'investissement sont faites concernant les énergies renouvelables, la restauration des paysages, les technologies climatiques innovantes et les initiatives d'adaptation. Enfin, des conseils ont été donnés sur la manière dont les entreprises peuvent soutenir la mise en œuvre des démarches non fondées sur le marché, notamment en s'inscrivant sur la plateforme en tant qu'entités fournissant un appui et en entrant en contact avec des Parties qui souhaitent collaborer dans le cadre de démarches non fondées sur le marché.

19. À l'issue des présentations, la représentante du Groupe de facilitation a répondu à des questions posées par les participants à l'atelier. En réponse à une question sur les types de garanties pour les peuples autochtones et les communautés locales que le Groupe de facilitation souhaiterait voir figurer dans les démarches non fondées sur le marché proposées par les Parties, le représentant a souligné qu'il importait de faire respecter les droits des peuples autochtones, y compris leur droit au consentement libre, préalable et éclairé, tout au long de la conception et de la mise en œuvre des démarches. La nécessité de protéger les systèmes de savoirs, les territoires et les ressources des peuples autochtones a également été soulignée. En outre, le représentant a noté les efforts soutenus déployés par le Groupe de facilitation pour renforcer la participation inclusive des communautés locales à ses travaux afin de mieux comprendre les types de garanties qui seraient pertinentes dans leurs contextes particuliers.

20. Un participant à l'atelier a souligné la nécessité de maintenir une distinction claire entre les démarches non fondées sur le marché et les mécanismes fondés sur le marché, notant que les activités fondées sur le marché ont porté préjudice aux peuples autochtones, à leurs territoires et à leurs droits collectifs. Il a été souligné que les démarches non fondées sur le marché ne devaient pas servir de terrain d'essai ou de voie d'accès à des démarches fondées sur le marché, mais qu'elles devaient rester exclusivement non fondées sur le marché afin de s'aligner sur les valeurs des peuples autochtones.

<sup>9</sup> [https://lcipp.unfccc.int/sites/default/files/2024-12/Baku\\_Workplan\\_of\\_the\\_Local\\_Communities\\_and\\_Indigenous\\_Peoples\\_Platform.pdf](https://lcipp.unfccc.int/sites/default/files/2024-12/Baku_Workplan_of_the_Local_Communities_and_Indigenous_Peoples_Platform.pdf).

#### IV. Résumé de la séance « World Café »

21. La séance « World Café » a permis d'organiser des discussions en petits groupes entre les participants à l'atelier et les représentants qui avaient présenté des exposés. Les participants ont posé des questions pointues sur des thèmes ou des domaines d'intérêt donnés, alors que, de leur côté, les représentants qui avaient présenté des exposés ont eu l'occasion d'interagir directement avec eux, en posant des questions et en sollicitant un retour d'information. Le format informel et interactif a favorisé des échanges dynamiques et a encouragé la compréhension mutuelle et le sens de la collaboration par rapport aux questions débattues. Un représentant du secrétariat a également participé à la séance pour répondre à des questions au sujet de la plateforme et d'autres activités du programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché.

#### V. Résumé de la table ronde

22. Un participant a noté qu'il pourrait être difficile pour les coordonnateurs nationaux au titre du paragraphe 8 de l'article 6 de remplir le formulaire d'enregistrement de la plateforme pour une démarche non fondée sur le marché appliquée dans leur pays à laquelle ils ne participent pas directement. Il a fait sienne la liste de problèmes relatifs aux fonctions et de suggestions d'amélioration de la plateforme recensés par le représentant de l'AOSIS dans sa présentation.

23. Un participant a annoncé que le Japon avait récemment inscrit sur la plateforme l'initiative SUBARU, dont l'objectif est de bâtir des villes résilientes face aux changements climatiques dans la région Asie-Pacifique, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Le participant a souligné les difficultés rencontrées au cours du processus d'enregistrement des démarches non fondées sur le marché, notamment la difficulté de décrire l'initiative selon les critères définis dans le programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché, et a noté qu'il pourrait être difficile pour un coordonnateur national qui ne connaît pas bien ces critères ou la démarche non fondée sur le marché soumise, de remplir le formulaire d'enregistrement. En outre, le processus d'examen des demandes mené par le secrétariat avec les autres Parties participant à l'initiative SUBARU a posé un problème, car le Japon collabore généralement avec les autorités locales plutôt que nationales pour la mise en œuvre, de sorte que certains coordonnateurs nationaux des Parties participantes n'étaient pas au courant que leur pays participait à l'initiative. Enfin, le manque de clarté sur la manière de modifier le contenu d'une demande de démarches non fondées sur le marché une fois que celle-ci a été enregistrée sur la plateforme a été souligné.

24. Un participant a indiqué qu'il convenait d'établir des lignes directrices ou une liste de contrôle pour déterminer si les activités peuvent être considérées comme des démarches non fondées sur le marché. Il a souligné l'importance du renforcement des capacités des coordonnateurs nationaux, ainsi que des principaux ministères et organismes publics liés aux changements climatiques, afin d'améliorer leur compréhension des démarches non fondées sur le marché et de la manière d'utiliser efficacement la plateforme.

25. Un participant a annoncé que la phase pilote du mécanisme relatif aux avantages des mesures d'adaptation, première démarche non fondée sur le marché enregistrée sur la plateforme, s'achèverait en décembre 2025, et a invité toutes les parties prenantes, en particulier celles des pays développés, à appuyer la réalisation de la prochaine phase du mécanisme, qui se soldera par sa mise en œuvre complète.

26. Un participant a souligné que les Parties n'étaient pas suffisamment informées au sujet de la plateforme, notamment de ses procédures et de ses objectifs, et a insisté pour que le secrétariat et les organes concernés remédient à ce problème. Il a noté que la prescription actuelle selon laquelle les démarches non fondées sur le marché doivent impliquer plus d'une partie participante empêchait d'utiliser pleinement la plateforme et a appuyé la suggestion la solution proposée consistant à enregistrer les démarches non fondées sur le marché impliquant une seule partie participante, notant que les partenaires et donateurs potentiels pourraient être déterminés par l'intermédiaire de la plateforme.

27. Un participant s'est félicité des autres présentations et a indiqué qu'il espérait que les démarches proposées qui ont été présentées par d'autres participants seraient enregistrées sur la plateforme. Il a félicité le Japon d'avoir enregistré l'initiative SUBARU sur la plateforme et a souligné qu'il importait que les coordonnateurs nationaux au titre du paragraphe 8 de l'article 6 participent aux ateliers de session organisés au titre du cadre pour les démarches non fondées sur le marché, afin d'améliorer leur compréhension de ces démarches et de la manière dont elles peuvent étayer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Le participant a également souligné que, bien qu'il soutienne l'idée de permettre aux démarches non fondées sur le marché impliquant une seule Partie participante d'être enregistrées sur la plateforme, il était d'avis que ces enregistrements devraient continuer à être faits uniquement par les correspondants nationaux, lesquels sont au fait des priorités de leur pays en matière de contributions déterminées au niveau national et peuvent s'assurer que toutes les démarches non fondées sur le marché soumises s'alignent sur ces priorités. En outre, le participant a insisté sur la nécessité d'informer davantage les correspondants nationaux afin de s'assurer qu'ils sachent comment utiliser la plateforme et qu'ils comprennent le concept global des démarches non fondées sur le marché.

28. Un participant a noté que le secrétariat proposait des webinaires et des informations sur le processus d'enregistrement des démarches non fondées sur le marché adaptés aux entités qui fournissent un appui et a souligné la possibilité pour ces entités d'aider les Parties à enregistrer leurs démarches non fondées sur le marché. Le participant a suggéré d'améliorer le formulaire d'enregistrement des entités qui fournissent un appui en prévoyant un espace pour la description du type de connaissances spécialisées offert.

29. Un participant a souligné que, outre le renforcement des capacités concernant l'utilisation de la plateforme, les Parties avaient besoin d'un appui pour élaborer des cadres et des procédures à l'échelle nationale afin d'évaluer les besoins communiqués par les parties prenantes qui pourraient être pris en compte dans le cadre des démarches non fondées sur le marché. Il a été suggéré d'élaborer des orientations à l'intention des Parties pour les aider à mettre en place de tels cadres et à l'intention des parties prenantes pour leur permettre d'utiliser pleinement la plateforme.

30. Un autre participant a ajouté que les activités de renforcement des capacités examinées pourraient également couvrir l'objectif visé par les démarches non fondées sur le marché au titre du paragraphe 8 de l'article 6. Étant donné que ce paragraphe devrait être axé sur l'appui à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, le renforcement des capacités pourrait inclure des informations détaillées sur l'utilisation d'indicateurs relatifs à l'atténuation dans le cadre des démarches non fondées sur le marché et sur la manière dont ces indicateurs peuvent être intégrés dans les rapports sur les contributions déterminées au niveau national. En outre, le participant a soutenu l'idée consistant à élaborer un cadre national ou des conseils pour aider les correspondants nationaux au titre du paragraphe 8 de l'article 6 à évaluer l'éligibilité des initiatives nationales pour l'enregistrement sur la plateforme.

31. Un participant a souligné qu'il importait que les coordonnateurs nationaux au titre du paragraphe 8 de l'article 6 comprennent bien les démarches non fondées sur le marché afin de pouvoir les approuver en vue de leur enregistrement sur la plateforme. En outre, le participant a mentionné le rapport biennal au titre de la transparence, qui comprend une section sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national, notant que, l'objectif des démarches non fondées sur le marché étant de soutenir la mise en œuvre de ces contributions, il était essentiel que les contributions déterminées au niveau national soient au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des démarches non fondées sur le marché. Par ailleurs, le participant a mis en garde contre l'obligation d'établir des rapports détaillés sur les démarches non fondées sur le marché, laquelle pourrait nuire à l'esprit de collaboration caractéristique de ces démarches. En effet, dans le cadre des démarches non fondées sur le marché, les pays se soutiennent mutuellement sans chercher à être reconnus ou à obtenir des avantages directs.

32. Un participant s'est félicité de la présentation sur les « mesures axées sur la Terre nourricière » et a exprimé l'espoir qu'une démarche non fondée sur le marché sur ce sujet puisse être enregistrée sur la plateforme. La représentante qui avait présenté l'exposé a précisé que les « mesures axées sur la Terre nourricière » ne se référaient pas à un projet

spécifique, mais représentaient une approche susceptible de guider tous les processus et toutes les prises de décisions.

33. Un autre participant a fait sien l'avis d'autres participants selon lequel le fait de permettre à une Partie d'enregistrer sur la plateforme des démarches non fondées sur le marché qui n'impliquent aucune autre Partie participante serait utile pour les projets en quête de financement et faciliterait également la coopération future entre les Parties, en prévoyant que de tels projets pourraient à terme impliquer de multiples Parties.

34. Un participant s'est félicité des exemples donnés lors de la présentation de l'AILAC sur les retombées positives que les démarches non fondées sur le marché ont sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. L'accent a été mis sur le fait que plus une démarche non fondée sur le marché présente de retombées positives, plus son incidence globale est importante. Le participant a estimé que les exemples de démarches non fondées sur le marché réelles étaient utiles pour aider les Parties à comprendre comment de telles initiatives fonctionnent sur le terrain et comment elles pourraient être appliquées dans d'autres pays.

35. Un participant a souligné que plusieurs ressources étaient déjà disponibles sur la plateforme, notamment une fiche d'information sur le paragraphe 8 de l'article 6 et une liste de contrôle destinée aux Parties visant à les aider à déterminer si un projet peut être qualifié de démarches non fondées sur le marché.

## **VI. Observations relatives à l'atelier**

36. Les Parties ont apprécié l'occasion qui leur avait été donnée d'échanger avec les représentants qui avaient présenté des exposés et de participer aux discussions lors de l'atelier. Un grand nombre d'entre elles ont qualifié l'atelier d'instructif et d'utile, soulignant l'esprit constructif et collaboratif qui régnait dans la salle.

37. Les Parties ont également apprécié que le format « World Café » continue d'être utilisé, notant que sa nature interactive favorise les échanges avec les représentants qui présentent des exposés et facilite l'échange d'informations sur les expériences pertinentes. Elles se sont félicitées de l'occasion qui leur était donnée de réfléchir à la plateforme des démarches non fondées sur le marché et d'être informées des démarches en cours de mise en œuvre, même lorsque celles-ci n'ont pas encore été enregistrées sur la plateforme.